

SI VOUS AVEZ DES INFORMATIONS

**La quête d'un Fils
pour connaître la vérité
sur le décès de son Père
après une chute
dans une cage d'ascenseur
sans cabine...**

**ça s'est passé le 17 juillet 2010
à Le Cannet (06)**

toutes les infos sont les bienvenues
pour m'aider à trouver les réponses
à toutes les questions...

n'hésitez pas à me contacter. Merci.

Pour me contacter : andrepoulet2010@orange.fr

SI VOUS AVEZ DES INFORMATIONS



André POULET
4 mars 1943 - 17 juillet 2010

Pour me contacter : andrepoulet2010@orange.fr

Lieu de l'accident : résidence les Trois Bonheurs
1 rue Rebuffel 06110 LE CANNET

Société responsable de l'ascenseur : ILEX
520, 1^{ère} avenue 06600 ANTIBES

Dirigeant d'ILEX (entendu par la justice) : Jean-Claude GEORGES

Plus d'infos : http://matribunelibre.com/MTL_edition2019.html

André POULET, mon Père, est décédé à l'âge de 67 ans seulement.

Rappel des faits :

samedi 17 juillet 2010, il ouvre la porte de l'ascenseur au rez-de-chaussée de la résidence de sa compagne et là ! :

pas de cabine, il tombe alors au niveau -3.

L'autopsie révélera « heureusement » qu'il est décédé sur le coup.

Après 7 années d'enquête, 4 années de mise sur écoute de tous les protagonistes, avec un juge d'instruction et des policiers efficaces, persévérants, tenaces, déterminés, après expertises, c'est seulement après la 4ème expertise que les causes de l'accident sont enfin découvertes : desserrage excessif du frein (ce qui prouve qu'il n'avait pas été contrôlé tous les six mois comme l'exige la réglementation).

De plus, cette dernière expertise a permis de mettre en lumière qu'entre le jour de l'accident et la première expertise quelqu'un est venu délibérément resserrer le frein ! conscient de la cause de l'accident et déterminé à ce que personne ne le découvre.

Clôture officielle de l'enquête en janvier 2017.

Audience en correctionnelle le 18 avril 2018.

Décision le 24 mai 2018 (avec de nombreuses irrégularités découvertes les mois suivants). Termes exactes de la décision : relaxe de la société ILEX au bénéfice du doute.

Ma démarche est simple : découvrir la vérité sur tout ce qu'il s'est passé.

Tout ce qu'il s'est passé avant et après l'accident.

+ tout ce qu'il s'est passé en 2018 pendant l'instruction et après.

Si vous savez quelque chose contactez moi. Merci.

Libérez votre conscience.

Faites ce qui est juste.

Juste pour la victime, juste pour sa famille qui a le droit de connaître la vérité et surtout qui a besoin de la connaître.

**Trop de questions restent sans réponse,
c'est pourquoi j'ai besoin de l'aide de toutes et tous.**

En tous cas,

grâce à votre aide j'espère obtenir des réponses à mes questions et en particulier :

Pourquoi la décision a été rendue le 24 mai à 16h30 au lieu de 14h00 ?

Pourquoi le terme « au bénéfice du doute » a-t-il disparu à un moment donné ?

Pourquoi la presse a été informée de la décision avant les parties ?

Pourquoi la presse a sorti son article comme par hasard juste après l'expiration du délai pour faire appel ? (possibilité de faire appel jusqu'au 7 juin 2018 minuit inclus, l'article est paru le 10 juin 2018).

Pourquoi le jugement du 24 mai ne tient aucunement compte de la modification qui a été réalisée de la « scène de crime » ?

Pourquoi le jugement du 24 mai ne tient pas compte de la totalité de la dernière expertise ?

Pourquoi le jugement du 24 mai ne tient pas compte du travail de 7 années du juge d'instruction ?

Qui a fait quoi avant et après l'accident ?

Qui a fait ou n'a pas fait quoi entre accident et 1^{ère} expertise ?

Qui a fait quoi dans cette procédure ?

Qui n'a pas fait quoi dans cette procédure ?

Qui aurait dû faire quoi dans cette procédure ?

➤ *Mais ce ne sont pas les seules questions en suspens...*

Aidez-moi à découvrir la vérité.

Je ne lâcherai rien ! peu importe le temps et les moyens nécessaires.

Par avance merci.

Laurent POULET / un fils en quête de vérité et de justice.